

Interpellation PLR

Pour une revalorisation du concept « Aigle – Ville propre »

Séance du Conseil communal du 5 septembre 2024

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Conseil a approuvé le 16 décembre 2011 le préavis municipal No 2011-18 prévoyant l'installation de poubelles supplémentaires dans le cadre d'un concept « Ville propre ». La Commission ad hoc saluait alors le signe fort donné dans ce sens.

De 2011 à 2023, la population a passé de 9'493 à 11'481 habitants (+21%), les ménages de 4'219 à 5'165 (+22.5%) et le nombre de chiens de 391 à 608 (+55.5%) !

Grâce au dévouement de la Municipalité et du Personnel communal, notre ville reste globalement bien entretenue. Le réseau de poubelles semble cependant parfois à bout de souffle, car il n'est pas rare de voir les fameuses poubelles « requins » déborder de débris jonchés par terre.

Le réseau de poubelles sera encore plus mis à contribution avec l'arrivée des futurs gymnasiens. Pour ces derniers, on pourrait imaginer une sorte de parcours socio-éducatif entre la gare et le gymnase, jalonné de poubelles de tri : cannettes, papier, PET, verre, ce d'autant plus qu'il n'y a pas de poubelles de tri à la gare. L'accueil des touristes passe aussi par les poubelles et la propreté.

Par ces motifs et pour une ville de tourisme, d'éducation, de sports et de loisirs qui soit un exemple de propreté, il est demandé à la Municipalité de bien vouloir reconsidérer le nombre de poubelles existant et de le compléter si nécessaire, en particulier aux emplacements sensibles tels que bâtiments publics, arrêts de bus, places de jeux, écoles, terrains de sports et lieux touristiques.

Nicolas Biffiger, appuyé par 5 conseillers communaux

Aigle, le 27.08.2024

